« T’es morte si tu coupes les papiers français » : À Cherbourg, son ex-compagnon marocain entaille son avant-bras avec des coups de cutter

30/09/2021 à 13h14



Vendredi 24 septembre, devant la cour d’appel de Caen, un homme devait répondre de faits de violence et menaces de mort réitérées à l’encontre de son ex-compagne, à Cherbourg.

La femme avait porté plainte à l’encontre de son ex-compagnon, avec qui elle avait été en couple pendant cinq ans, en décembre 2020 au commissariat de police de Cherbourg. Elle avait notamment rapporté des menaces de mort.

« Dès que tu ouvres la porte, je te lame. T’es morte si tu coupes les papiers français. »

[…]

« *J’appelle Monsieur à une grande prudence par rapport au statut qui est le sien sur le territoire français.* ***Il faut qu’il sache que la justice peut prononcer une***

interdiction de territoire. *Si j'allais au Maroc, jouer du cutter à droite, à gauche, j'imagine qu'au bout d'un certain temps, on me demanderait de quitter le pays.* » La cour d'appel de Caen, qui a mis son arrêt en délibéré, fera connaître sa décision début novembre.

La Presse de la Manche